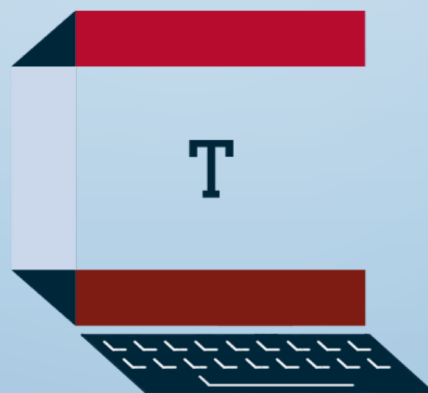


# RENCONTRE D'INFORMATION

destinée aux élèves de la 4<sup>e</sup> secondaire et à leurs parents



**COLLÈGE TRINITÉ**

école secondaire privée **virtuelle**

**WEBINAIRE DE LA DIRECTION**

**LE MERCREDI 22 AVRIL 2020**

# BIENVENUE À CETTE GRANDE PREMIÈRE DE L'HISTOIRE DU COLLÈGE !

- Le 30 mars dernier, le Collège Trinité Virtuel ouvrait ses portes ! Comme tout collège qui se respecte, il intègre :
  - Un horaire de cours en ligne remis à chaque élève;
  - Un horaire d'enseignement et de soutien à l'apprentissage remis à chaque enseignant;
  - Des cours, des services professionnels d'accompagnement, des activités physiques, culturelles et artistiques pour poursuivre la formation à distance dans toutes les sphères de la vie scolaire;
  - Depuis le 6 avril dernier, il intègre également un *Code de vie scolaire virtuelle* pour qu'élèves et intervenants vivent sous un même toit virtuel dans le respect et la bienveillance, comme il est de mise dans les murs de l'école;
  - Et cette semaine, des rencontres virtuelles d'élèves et de parents sont prévues !

# JUSQU'ICI, LES ÉLÈVES DU COLLÈGE ONT ÉTÉ INVITÉS À ...

- Compléter le plan de travail suggéré par les enseignants pour le premier cycle de la fermeture des écoles, du 16 au 27 mars. Ces plans de travail poursuivaient deux objectifs :
  1. Terminer les travaux débutés en classe depuis la relâche;
  2. Prendre de l'avance sur la révision à effectuer pour les examens de fin d'année
- Depuis le 30 mars, ils ont été invités à participer aux 25 heures de travail et d'activités suggérées chaque semaine, dont :
  - 5 heures de lectures associées aux cours ou de travail individuel;
  - 15 heures de cours, de soutien à l'apprentissage avec les enseignants en ligne, de travail individuel et d'équipes et de rencontres avec les intervenants des services au besoin;
  - 5 heures d'activités physiques, artistiques et culturelles.

## PENDANT CE TEMPS, AU COLLÈGE, L'ÉQUIPE-ÉCOLE ...

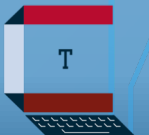
- ...a procédé à l'annulation ou au report des événements prévus au calendrier scolaire de mars à juin 2020;
- ... a finalisé le chantier du Collège Trinité Virtuel;
- ... planifie le retour prochain en classe et suit à la ligne les directives du ministère de l'Éducation et celles de la Direction de la santé publique;
- ... planifie la consignation de traces d'apprentissage, de travaux à venir et d'évaluations maison qui remplaceront les examens du ministère et qui permettront de constituer le bulletin final de l'année scolaire 2019-2020 de chaque élève.

# PETITE PRÉCISION D'UNE GRANDE IMPORTANCE

- Une école fermée physiquement ne signifie pas pour autant la fin de l'année scolaire.

Au contraire, tout est mis en place au ministère pour que l'année scolaire se poursuive, virtuellement ou physiquement, jusqu'au 19 juin.

- Même s'il n'y aura pas de sessions d'examens, il demeure tout même possible de consigner des résultats pour constituer la note finale de l'année.



# CE DONT IL SERA QUESTION DURANT CETTE RENCONTRE

## LES DIX QUESTIONS LES PLUS SOUVENT POSÉES PAR LES ÉLÈVES AU COURS DES DERNIÈRES SEMAINES :

1. Dois-je obligatoirement assister aux classes virtuelles ?
2. Dois-je obligatoirement faire les tâches proposées par les enseignants ?
3. De quoi sera constitué le bulletin de la 3<sup>e</sup> étape ?
4. De quoi sera constituée la note finale de l'année scolaire 2019-2020 ?
5. **A.** Que faire si j'ai actuellement des échecs aux étapes 1 et/ou 2 ? **B.** Qu'arrivera-t-il si j'ai des échecs au bulletin final ? **C.** Et en cas d'échec, des cours d'été sont-ils prévus ?

# CE DONT IL SERA QUESTION DURANT NOTRE RENCONTRE

6. Quand les choix de cours pour l'an prochain seront-ils confirmés ?
7. Pourquoi est-ce important que je maintienne ma motivation scolaire ?
8. Est-ce que j'aurai vu tout le contenu prévu cette année pour bien amorcer ma prochaine année scolaire ?
9. Pourrai-je bientôt récupérer mes effets personnels dans mon casier ?
10. Quelles seraient les conséquences du non respect d'un élément du code de vie scolaire virtuelle à mon dossier scolaire ?



# 1. DOIS-JE OBLIGATOIREMENT ASSISTER AUX CLASSES VIRTUELLES ?

- Les directives ministérielles ne permettent pas d'imposer la présence en classe virtuelle parce que la réalité familiale des élèves de la province n'est pas la même pour tous.
- Tous les élèves n'ont pas les mêmes disponibilités et la même facilité d'accès aux outils technologiques pour poursuivre leurs apprentissages en ligne.
- Néanmoins, les parents d'un élève du Collège qui ne se présenterait pas aux classes virtuelles sur une base régulière en seraient informés.
- Et le **Collège recommande fortement aux élèves d'être présents** pour les **8** raisons suivantes :





1.1. Pour garder son esprit cognitif actif et stimuler son cerveau;

1.2. Pour réactiver ses connaissances antérieures (effectuées aux étapes 1 et 2);

1.3. Pour réaliser de nouveaux apprentissages et recevoir une rétroaction rapide par les enseignants;

1.4. Pour bouger ou réaliser des activités proposées par l'équipe des enseignants d'arts et d'éducation physique avec la communauté Trinité;

1.5. Pour sortir de l'isolement social que peut créer le confinement;



1.6. Votre présence en classe virtuelle est bénéfique pour vous : c'est un choix positif pour votre développement personnel et celui de vos compétences académiques. De plus, elle rend compte de votre engagement et de votre volonté de réussir!

1.7. Parce qu'au retour prévu en mai, il sera plus facile de reprendre le rythme scolaire;

1.8. Parce que pour les élèves présents aux classes virtuelles, au retour prévu en mai, il y aura moins de contenus à rattraper et donc moins de présences aux récupérations à effectuer.

Et surtout...parce que l'année scolaire 2019-2020 n'est pas terminée !

## 2. DOIS-JE OBLIGATOIREMENT FAIRE LES TÂCHES PROPOSÉES PAR LES ENSEIGNANTS ?

- Les tâches proposées par les enseignants permettent aux élèves de prendre de l'avance.
- Bien que celles-ci ne soient pas imposées pour le moment, certaines (ou des semblables) pourraient l'être au retour en classe afin de permettre aux enseignants de consigner des résultats.
- Les tâches proposées aux élèves permettent aux enseignants de vérifier le degré de compréhension d'une notion et de cibler les élèves avec lesquels il est utile de reprendre les explications lors des périodes de soutien à l'apprentissage.
- Pour les élèves dont la réussite d'un cours est précaire, la réalisation de ces tâches prend tout son sens : pour certains, la présence en classe virtuelle et la réalisation des tâches proposées feront assurément une différence entre une réussite et un échec au bulletin final.

### 3. DE QUOI SERA CONSTITUÉ LE BULLETIN DE LA 3<sup>E</sup> ÉTAPE ?

## Bulletin de la 3<sup>e</sup> étape =

Traces d'apprentissages consignées au printemps 2020

+ Jugement professionnel de l'enseignant qui considèrera :

1. **L'investissement de l'élève dans ses apprentissages et sa mobilisation pour réussir :**

Les **travaux effectués** + les **efforts** + les stratégies utilisées

2. Les tâches significantes (travaux, projets, mini tests, etc.) qui pourront être réalisées entre le retour au Collège et la fin de la présente année scolaire.



## 4. DE QUOI SERA CONSTITUÉE LA NOTE FINALE DE L'ANNÉE ?

**Note finale =**

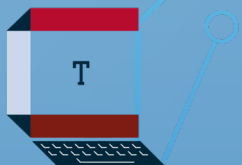
Résultat de l'**étape 1**

+ Résultat de l'**étape 2**

+ Tâches et traces réalisées durant l'**étape 3**

+ Jugement professionnel de l'enseignant qui considèrera :

1. **L'investissement de l'élève dans ses apprentissages et sa mobilisation pour réussir :**  
Les **travaux effectués** + les **efforts** + les stratégies utilisées
2. Les apprentissages requis pour passer au niveau supérieur



## 5. A. QUE FAIRE SI J'AI ACTUELLEMENT DES ÉCHECS AUX ÉTAPES 1 ET/OU 2 ?

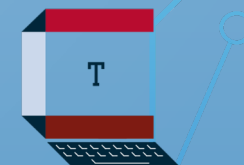
- Assister et participer activement aux cours dans le cadre des classes virtuelles;
- Faire les travaux proposés les enseignants. Ceux-ci feront une rétroaction sur la qualité des apprentissages;
- Participer aux périodes de soutien à l'apprentissage en ligne;
- Demander l'aide de Madame Gagnon-Maynard;
- Au retour à l'école, assister aux récupérations.

## 5. B. QU'ARRIVERA-T-IL SI J'AI DES ÉCHECS AU BULLETIN FINAL ?

Pour certains élèves dont le résultat final ne confirmera pas une réussite, une analyse plus approfondie du dossier sera effectuée par l'équipe-école.

Cette analyse portera sur les éléments suivants :

- Les apprentissages liés aux notions clés pour passer au niveau supérieur
- La mobilisation de l'élève dans ses apprentissages : efforts et travaux réalisés
- Le degré d'autonomie de l'élève pour réaliser certaines tâches
- Le nombre de matières en échec



## 5. C. EN CAS D'ÉCHEC, DES COURS D'ÉTÉ SONT-ILS PRÉVUS ?

OUI, des cours d'été seront offerts par des organismes accrédités. Plusieurs offrent un service de cours en ligne (Succès scolaire, Études secours, etc. ).

Pour certains élèves dont le résultat final ne confirmera pas une réussite, l'équipe-école pourrait obliger la réussite d'un cours d'été.



## 6. QUAND LES CHOIX DE COURS POUR L'AN PROCHAIN SERONT-ILS CONFIRMÉS ?

- La confirmation du cours d'art dépend toujours de l'organisation scolaire de la prochaine année. Les contraintes liées à la formation des groupes (considérant les options d'art, les cours d'anglais et les choix de séquence mathématique) doivent être considérées et peuvent avoir une incidence sur la confirmation d'une préférence exprimée.
- Les confirmations de cours seront déposées au portail, en même temps que la publication du bulletin de fin d'année.

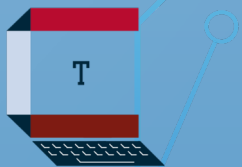


## 7. POURQUOI EST-CE IMPORTANT QUE JE MAINTIENNE MA MOTIVATION ?

- Pour faciliter le retour à l'école;
- Pour faciliter la transition vers le niveau supérieur;
- Pour ressentir le sentiment du devoir accompli et la fierté d'avoir relevé le défi de l'école virtuelle avec discipline personnelle, autonomie et sens des responsabilités.

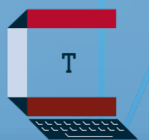
## BESOIN D'AIDE ?

- Malgré la distance, les tuteurs et tutrices sont disponibles pour donner un coup de pouce aux élèves qui ont besoin d'aide pour gérer une situation scolaire plus difficile. Il ne faut pas hésiter à leur faire un petit signe par message portail ou en allant à leur rencontre virtuelle durant la période de soutien inscrite à l'horaire.
- S'il s'agit d'une situation plus personnelle, il ne faut pas hésiter à communiquer avec Madame Gagnon-Maynard ou Madame Pratte par message portail ou via la plateforme Whereby.



## 8. EST-CE QUE J'AURAI VU TOUT LE CONTENU PRÉVU CETTE ANNÉE POUR BIEN AMORCER MA PROCHAINE ANNÉE SCOLAIRE ?

- Au Collège Trinité, on estime qu'au 16 mars 2020, les 4/5 du programme ministériel de l'année avaient déjà été vus en classe.
- Depuis l'ouverture du Collège Trinité virtuel, les enseignants ont intégré aux périodes à l'horaire les éléments qu'ils jugeaient essentiels de voir avant la fin de l'année scolaire.
- Ces éléments seront revus au retour à l'école mais de façon plus accélérée que prévu.
- L'an prochain, les enseignants planifieront du temps de mise à niveau pour revoir certains éléments du programme qui pourraient nécessiter une révision plus soutenue.



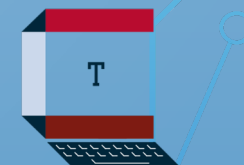
## 9. POURRAI-JE BIENTÔT RÉCUPÉRER MES EFFETS PERSONNELS DANS MON CASIER ?

- Pour le moment, la direction de la santé publique a autorisé les élèves à venir récupérer le matériel jugé **ESSENTIEL**, et ce afin de limiter les risques de propagation de la Covid-19.
- Il faudra attendre de nouvelles directives plus souples pour la récupération des effets personnels non essentiels.
- Dès que l'opération sera possible, nous vous en informerons par courriel.



## 10. QUELLES SERAIENT LES CONSÉQUENCES DU NON RESPECT D'UN ÉLÉMENT DU CODE DE VIE SCOLAIRE VIRTUELLE AU DOSSIER D'UN ÉLÈVE ?

- Bien sûr, il n'est pas possible de convoquer physiquement un élève à une retenue ou à une suspension au Collège durant la période de fermeture de l'école.
- Toutefois, tout comme en classe régulière, tout manquement à un élément du code de vie du Collège ou du code de vie scolaire virtuelle sera consigné, comme à l'habitude, au dossier de l'élève via le portail (suivis aux manquements).
- L'accumulation de manquements peut mener à des retenues ou des suspensions «administratives» qui demeurent au dossier de l'élève et qui peuvent être considérées pour la suite de son parcours au collège.



# PÉRIODE DE QUESTIONS

